

COORDINATION SPS ET/OU DU PLAN DE PREVENTION SUR LES CHANTIERS EN SITE OCCUPE - Présentiel

Cette formation traite des principes généraux de prévention et définit la mise en œuvre d'une coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) et/ou d'un plan de prévention nécessaires aux chantiers en site occupés.

Objectifs opérationnels

- Définir la nature des travaux avant de déterminer la mise en œuvre d'une mission CSPS et/ou un plan de prévention
- Identifier et évaluer les risques professionnels sur un chantier en site occupé
- Agir sur les risques générés par la coactivité : mission du coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) et ses relations avec les autres acteurs
- Élaborer et mettre en œuvre le plan de prévention lors des travaux en site occupé concernant l'entreprise intervenante et l'entreprise utilisatrice

Public Concerné

- Responsables appelés à gérer la sécurité des travaux exécutés par des entreprises intervenantes et les contrats associés
- Chefs de projets, responsables travaux et maintenance de la maîtrise d'ouvrage
- Conducteurs d'opération

Durée

14.00 Heures 2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Accidents du travail dans le BTP

- Importance et enjeux économiques
- Rôles des acteurs de la prévention

Évolution de la réglementation française

- Transcription de la réglementation européenne dans le droit français
- Codes du travail, de la santé, de l'environnement
- Articulation des différentes obligations
- Document unique d'évaluation des risques professionnels
- Notion de l'unité de travail
- Coordonnateur SPS
- Plan de prévention

Responsabilités des entreprises intervenantes et des entreprises utilisatrices

- Responsabilités civiles et pénales
- Délégation de pouvoirs

Évaluation des risques professionnels

- Principes généraux de prévention
- Traçabilité de leur application comme obligation de résultats

Approches d'analyses a priori des risques dans le bâtiment

- Risques spécifiques aux travaux de bâtiment
- Évaluation du niveau de sécurité et conformité d'un bâtiment quelconque
- Coactivité
- Missions du coordonnateur SPS

Plan de prévention

- Chantiers clos et indépendants
- Chantiers non clos et indépendants
- Définitions et terminologie
- Rôle des chefs d'entreprise
- Mesures de prévention préalables, inspection commune
- Échange d'informations, analyse des risques

- Mesures arrêtées en commun
- Arrêté du 19 mars 1993, liste des travaux dangereux
- Mesures de prévention pendant l'exécution des opérations, coordination
- Locaux et installations à l'usage des salariés des entreprises extérieures
- Rôle et importance des institutions représentatives du personnel
- Construction d'un plan de prévention

Cette formation est également réalisée en Distanciel.

■ Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'exercices d'application d'outils méthodologiques et de partages d'expériences.

■ Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ingénieur HSE ou Coordonnateur SPS.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com